

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 novembre 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Denis Vincent.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-11-1088 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 novembre 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 4.9 Chambre de commerce et d'industrie Vaudreuil-Dorion / Souper-conférence / Achat de billets / Modification de la résolution 12-11-1014

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 5 novembre 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 4.2 Maison Trestler / Dîner-concert de Noël 2012 / Achat de billets
- 4.3 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2012 / Aide financière
- 4.5 Fondation « Un Noël pour tous » / Aide financière 2012
- 4.6 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Aide financière 2012
- 4.7 Tourisme Montérégie / Adhésion 2013
- 4.8 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2013
- 4.9 Chambre de commerce et d'industrie Vaudreuil-Dorion / Souper-conférence / Achat de billets / Modification de la résolution 12-11-1014

- 5. GREFFE**
 - 5.1 Toponymie / 707, rue Crevier / Modification de la résolution 12-09-802
 - 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1547 / Acquisition / Partie de la rue Marier / Lot 3 743 807 / Modification des résolutions 12-10-958 et 12-10-959
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance
 - 6.3 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
 - 6.4 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication
 - 6.5 Dépôt de la liste des comptes
 - 6.6 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2013 / MAMROT
- 7. RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Reconnaissance des responsabilités supplémentaires / Autorisation de signature
 - 7.2 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
 - 7.3 Service de sécurité incendie / Embauches / Pompiers à l'essai
 - 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Concierge de soir
 - 7.5 Union des municipalités du Québec / Entente de règlement avec Groupe financier AGA / Remboursement d'honoraires
- 8. COMMUNICATIONS**
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
- 10. ARTS ET CULTURE**
- 11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 12. PROTECTION PUBLIQUE**
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
- 14. EAUX**
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
 - 15.1 Critères d'évaluation et de pondération révisés / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Abrogation de la résolution 12-05-462
 - 15.2 Ordres de changement n°s 69, 71 et 72 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
 - 15.3 Ordres de changement n°s 73 à 75 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
 - 15.4 Ordre de changement n° 3 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes des rues Vivaldi, Bellini et Verdi / Règlement n° 1634
 - 15.5 Ordres de changement n°s 4 et 5 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Règlement n° 1643
- 16. URBANISME**
 - 16.1 Dérogation mineure / 1086, route Harwood / Profondeur de lot / Lot 1 543 584 / Zone I2-652 / CCU n° 12-10-174
- 17. ENVIRONNEMENT**
- 18. RÉGLEMENTATION**
 - 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1656 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2013

- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1657 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2013
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1272-01 / Modification du délai de validité d'une dérogation mineure
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1274-12 / Permis et certificats / Modification / Index terminologique, amendes et certificats d'occupation
- 18.7 Adoption second projet / Règlement n° 1275-172 / Remplacement des grilles des usages et normes des zones H1-909, H1-913 et H1-914 / Secteur Fief-Choisy
- 18.8 Adoption second projet / Règlement n° 1275-173 / Modification / Dispositions prévues à la grille H1-910 / Développement de projet d'ensemble / Alimentation publique en eau potable / Secteur Fief-Choisy
- 18.9 Adoption second projet / Règlement n° 1275-175 / Modification de la grille des usages et normes de la zone I3-831 / Secteur montée Labossière et Cité-des-Jeunes
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1276-06 / Construction / Modification / Empattement et fondation, soupape de retenue et poêles à bois
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1277-17 / Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Insertion à l'article 1.1.2 du numéro de zone C2-756 / Secteur Harwood et de Lotbinière
- 18.12 Adoption / Règlement n° 1655 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Abrogation de la résolution 08-11-998
- 18.13 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-177 / Modification des limites des zones C2-756 et P1-706 / Création de la zone C2-758 / Secteur Harwood et de Lotbinière
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1275-177 / Modification des limites des zones C2-756 et P1-706 / Création de la zone C2-758 / Secteur Harwood et de Lotbinière

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-11-1089 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-11-1090 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-11-1091 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Le maire M. Guy Pilon, les conseillers M^{me} Guylène Duplessis et MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réneald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

12-11-1092 MAISON TRESTLER / DÎNER-CONCERT DE NOËL 2012 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au dîner-concert de Noël organisé par la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets mécènes au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner-concert de Noël de la Maison Trestler qui aura lieu le 6 décembre 2012;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-11-1093 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES /
CAMPAGNE DE POINSETTIAS 2012 / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la campagne de poinsettias 2012 au profit de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé, dans le cadre de la campagne de poinsettias 2012 au profit de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, l'achat de dix (10) poinsettias au prix unitaire de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1094 FONDATION « UN NOËL POUR TOUS » / AIDE FINANCIÈRE 2012

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper-bénéfice organisé par la Fondation « Un Noël pour tous »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) à titre d'aide financière soit versé à la Fondation « Un Noël pour tous » dans le cadre du souper-bénéfice qui aura lieu le 28 novembre 2012 au restaurant Le Sunny's;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-11-1095 CENTRE DE BIEN-ÊTRE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE POUR PERSONNES ATTEINTES
DE CANCER / AIDE FINANCIÈRE 2012**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion peuvent bénéficier des services et du soutien offerts par le Centre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer à titre d'aide financière en soutien au bon fonctionnement du centre;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1096 TOURISME MONTÉRÉGIE / ADHÉSION 2013

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion confirme son adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2013 dans la catégorie organisme municipal, et ce, pour un montant de trois cent quatre-vingt-quinze dollars (395 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1097 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Centre des ressources municipales en ressources humaines et relations du travail pour l'année 2013, et ce, pour un montant de vingt-sept mille six cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-quatorze cents (27 676,94 \$), incluant les taxes applicables;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

12-11-1098 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VAUDREUIL-DORION / SOUPER-CONFÉRENCE / ACHAT DE BILLETS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-11-1014

CONSIDÉRANT la résolution 12-11-1014 autorisant l'achat de huit (8) billets pour le souper-conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le montant des billets y apparaissant est erroné;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit modifié, dans la résolution 12-11-1014, le montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par le montant de cent cinquante dollars (150 \$).

« ADOPTÉE »

12-11-1099 TOPONYMIE / 707, RUE CREVIER / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-09-802

CONSIDÉRANT la résolution 12-09-802 modifiant l'adresse de certaines propriétés à des fins de sécurité;

CONSIDÉRANT que le numéro de porte 707 attribué dans ladite résolution à l'immeuble portant le matricule 5533-61-4642 (lot 1 830 640) sur la rue Crevier est inapproprié et qu'il y a lieu de le modifier à nouveau;

CONSIDÉRANT l'accord des propriétaires dudit immeuble;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le numéro de porte attribué à l'immeuble portant le matricule 5533-61-4642 soit remplacé par le numéro 711;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Postes Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1100 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1547 / ACQUISITION / PARTIE DE LA RUE MARIER / LOT 3 743 807 / MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 12-10-958 ET 12-10-959

CONSIDÉRANT qu'une inversion est survenue dans un numéro de lot apparaissant aux résolutions 12-10-958 et 12-10-959;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le numéro de lot 3 743 807 soit substitué au numéro 3 807 743 dans les résolutions 12-10-958 et 12-10-959.

« ADOPTÉE »

12-11-1101 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de dix-sept millions neuf cent mille dollars (17 900 000 \$) :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
1008	10 731 \$
1159	109 700 \$
1172	553 873 \$
1212 (1212-01)	309 926 \$
1219	548 186 \$
1256	475 500 \$
1360	4 116 400 \$
1381	1 016 981 \$
1424	3 704 917 \$
1445	434 179 \$
1447	2 512 387 \$
1473	164 417 \$
1601 FCCQ # 800242	1 706 521 \$
1601	1 839 379 \$
1604	117 300 \$
1645	279 603 \$
Total :	17 900 000 \$

CONSIDÉRANT que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de dix-sept millions neuf cent mille dollars (17 900 000 \$);

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 5 décembre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, qu'à cet effet, le Conseil municipal autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier;

QUE la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

12-11-1102 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de dix-sept millions neuf cent mille dollars (17 900 000 \$), effectué en vertu des Règlements d'emprunt n^{os} 1008, 1159, 1172, 1212 (1212-01), 1219, 1256, 1360, 1381, 1424, 1445, 1447, 1473, 1601, 1601 FCCQ # 800242, 1604 et 1645, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 5 décembre 2012) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 à 2022 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt n^{os} 1159, 1172, 1212 (1212-01), 1219, 1256, 1360, 1381, 1424, 1445, 1447, 1473, 1601, 1601 FCCQ # 800242 et 1604, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- dix (10) ans (à compter du 5 décembre 2012) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt n^{os} 1360, 1381, 1424, 1445, 1447, 1473, 1601, 1601 FCCQ # 800242 et 1604, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

12-11-1103 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU que, conformément aux Règlements d'emprunt n^{os} 1008, 1159, 1172, 1212 (1212-01), 1219, 1256, 1360, 1381, 1424, 1445, 1447, 1473, 1601, 1601 FCCQ # 800242, 1604 et 1645, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 décembre 2012, au montant de dix-sept millions neuf cent mille dollars (17 900 000 \$);

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins inc. / Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,32700	812 000 \$	1.50 %	2013	3,14598 %
		838 000 \$	1.60 %	2014	
		864 000 \$	1.85 %	2015	
		892 000 \$	2.00 %	2016	
		5 644 000 \$	2.25 %	2017	
		8 850 000 \$	3.20 %	2022	
Marchés Mondiaux CIBC inc. / BMO Nesbitt Burns inc. / RBC Dominion Valeurs mobilières	98,44900	812 000 \$	1.50 %	2013	3,14689 %
		838 000 \$	1.75 %	2014	
		864 000 \$	1.95 %	2015	
		892 000 \$	2.15 %	2016	
		5 644 000 \$	2.30 %	2017	
		8 850 000 \$	3.20 %	2022	
Financière Banque Nationale	98,383000	812 000 \$	1.50 %	2013	3,15886 %
		838 000 \$	1.75 %	2014	
		864 000 \$	2.00 %	2015	
		892 000 \$	2.15 %	2016	
		5 644 000 \$	2.30 %	2017	
		8 850 000 \$	3.20 %	2022	

ATTENDU que l'offre provenant du syndicat dirigé par la firme Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de dix-sept millions neuf cent mille dollars (17 900 000 \$) de la Ville soit adjugée au syndicat dirigé par la firme Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente résolution, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents et que le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

« ADOPTÉE »

12-11-1104 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes présentée par le trésorier le 19 novembre 2012 totalisant un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante-cinq dollars et cinquante-sept cents (2 796 945,57 \$).

12-11-1105 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2013 / MAMROT

La Ville prend acte de l'approbation par la Direction de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2013, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 100 %
- facteur comparatif : 1.00

12-11-1106 LETTRE DE CONSENTEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 1432 / RECONNAISSANCE DES RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la directrice générale, la directrice du Service des ressources humaines et la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 dans le cadre d'une réorganisation administrative temporaire du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1107 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / POMPIÈRE

CONSIDÉRANT la lettre en date du 5 novembre 2012 de M^{me} Linda St-Germain, pompière;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Linda St-Germain, pompière au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 19 novembre 2012;

QUE la Ville remercie M^{me} St-Germain pour son travail accompli au cours de ses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

12-11-1108 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHES / POMPIERS À L'ESSAI

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 novembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Andrew Van Den Elshout, Rémi Côté, Frédérick Pazzi, Maxime Robitaille, Hugo St-Onge Dumas, Steve Calamia, Yan Blais et Claude Royer aux postes de pompiers à l'essai au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 20 novembre 2012, aux salaires prévus aux différents taux horaire de l'article 28 – « Salaires » de la convention collective de travail en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite convention collective et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE MM. Andrew Van Den Elshout, Rémi Côté, Frédérick Pazzi, Maxime Robitaille, Hugo St-Onge Dumas, Steve Calamia, Yan Blais et Claude Royer auront une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés aux postes de pompiers classe 2;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à MM. Van Den Elshout, Côté, Pazzi, Robitaille, St-Onge Dumas, Calamia, Blais et Royer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1109 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CONCIERGE DE SOIR

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 29 octobre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Annie Chayer au poste de concierge de soir au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 30 octobre 2012 et le 31 décembre 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D - Employé temporaire de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1110 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC GROUPE FINANCIER AGA / REMBOURSEMENT D'HONORAIRES

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que l'UMQ recommande l'acceptation de l'entente de règlement selon les modalités et conditions énoncées dans sa correspondance du 30 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte l'entente de règlement entre Groupe financier AGA et l'UMQ selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande à Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités prévues à l'offre de règlement.

« ADOPTÉE »

**12-11-1111 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION RÉVISÉS /
SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE /
TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD
DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 12-05-462**

CONSIDÉRANT la résolution 12-05-462 entérinant les critères d'évaluation et de pondération inscrits au document d'appel d'offres public à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes dans le cadre du Règlement n° 1642;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1642 n'a pas fait l'objet d'une demande d'approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qu'il a été retiré par la résolution 12-06-610 et demeure sans effet;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 1646, le 5 septembre 2012, autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million quarante-six mille dollars (1 046 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-985 entérinant les critères d'évaluation et de pondération révisés à l'égard des services professionnels pour les travaux précités dans le cadre du Règlement n° 1646;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient inscrits, dans le document d'appel d'offres public à l'égard des services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes dans le cadre du Règlement n° 1646, les critères d'évaluation et de pondération révisés apparaissant à la résolution 12-10-985;

ET QUE soit abrogée la résolution 12-05-462.

« ADOPTÉE »

**12-11-1112 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 69, 71 ET 72 / CONSTRUCTION DU CENTRE
MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^O 1601**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 69, 71 et 72 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de quarante-deux mille quatre-vingt-treize dollars et quarante cents (42 093,40 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-11-1113 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 73 À 75 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^O 1601

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 73 à 75 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n^O 1601 » totalisant un montant de trente-deux mille neuf cent dix-sept dollars et cinquante-neuf cents (32 917,59 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1601.

« ADOPTÉE »

12-11-1114 ORDRE DE CHANGEMENT N^O 3 / PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES DES RUES VIVALDI, BELLINI ET VERDI / RÈGLEMENT N^O 1634

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n^O 3 relié au projet « Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes des rues Vivaldi, Bellini et Verdi - Règlement n^O 1634 » totalisant un crédit de seize mille quatorze dollars et quatre-vingt-quinze cents (16 014,95 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1634.

« ADOPTÉE »

12-11-1115 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 4 ET 5 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 / RÈGLEMENT N^O 1643

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 4 et 5 reliés au projet « Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 – Règlement n^O 1643 » totalisant un montant de vingt et un mille deux cent quarante-sept dollars et vingt-cinq cents (21 247,25 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1643.

« ADOPTÉE »

12-11-1116 DÉROGATION MINEURE / 1086, ROUTE HARWOOD / PROFONDEUR DE LOT / LOT 1 543 584 / ZONE I2-652 / CCU N^O 12-10-174

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Sylvie Martineau et M. Steve Desagnés;

CONSIDÉRANT la recommandation n^O 12-10-174 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 3 novembre 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1086, route Harwood;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1086, route Harwood, relative à une demande d'autorisation pour une profondeur de lot de 28,55 mètres au lieu de 45 mètres tel qu'exigé à la grille des usages et normes de la zone I2-652 du Règlement de zonage n° 1275, le tout tel que montré au plan préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier R19998-1-1, minute 11795, en date du 17 août 2012.

« ADOPTÉE »

12-11-1117 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1656 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2013.

12-11-1118 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1657 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LA CONSOMMATION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2013

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2013.

12-11-1119 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1272-01 / MODIFICATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2012 un projet de règlement portant le n° 1272-01;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2012 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1272-01 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1272-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 1272 afin de modifier le délai de validité d'une dérogation mineure ».

« ADOPTÉE »

12-11-1120 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1274-12 / PERMIS ET CERTIFICATS / MODIFICATION / INDEX TERMINOLOGIQUE, AMENDES ET CERTIFICATS D'OCCUPATION

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2012 un projet de règlement portant le n° 1274-12;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2012 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-12 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 en ce qui a trait à l'index terminologique, aux amendes et aux certificats d'occupation ».

« ADOPTÉE »

12-11-1121 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-172 / REMPLACEMENT DES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES H1-909, H1-913 ET H1-914 / SECTEUR FIEF-CHOISY

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2012 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-172 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer les grilles des usages et normes des zones H1-909, H1-913 et H1-914 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

12-11-1122 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-173 / MODIFICATION / DISPOSITIONS PRÉVUES À LA GRILLE H1-910 / DÉVELOPPEMENT DE PROJET D'ENSEMBLE / ALIMENTATION PUBLIQUE EN EAU POTABLE / SECTEUR FIEF-CHOISY

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-173 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2012 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-173 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les dispositions prévues à la grille H1-910 visant à permettre le développement de projet d'ensemble dans cette zone et précisant une alimentation publique en eau potable »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

12-11-1123 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-175 / MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE I3-831 / SECTEUR MONTÉE LABOSSIÈRE ET CITÉ-DES-JEUNES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-175 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2012 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-175 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone I3-831 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

12-11-1124 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1276-06 / CONSTRUCTION / MODIFICATION / EMPATTEMENT ET FONDATION, SOUPAPE DE RETENUE ET POÊLES À BOIS

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2012 un projet de règlement portant le n° 1276-06;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2012 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1276-06 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 en ce qui a trait à l'empattement et fondation, à la soupape de retenue et aux poêles à bois ».

« ADOPTÉE »

12-11-1125 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1277-17 / PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) / INSERTION À L'ARTICLE 1.1.2 DU NUMÉRO DE ZONE C2-756 / SECTEUR HARWOOD ET DE LOTBINIÈRE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2012 un projet de règlement portant le n° 1277-17;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2012 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1277-17 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1277-17 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'insérer à l'article 1.1.2 le numéro de zone C2-756 ».

« ADOPTÉE »

12-11-1126 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1655 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 08-11-998

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter, au plus tard le 2 décembre 2012, d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté, le 18 novembre 2008, par sa résolution 08-11-998, le *Code d'éthique à l'intention des élus, des employés et autres intervenants de la Ville de Vaudreuil-Dorion*;

CONSIDÉRANT que ce Code n'est cependant pas en tout point conforme à la Loi et qu'il y a lieu d'en adopter un nouveau à l'égard des employés municipaux;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Gabriel Parent à une séance du Conseil tenue le 5 novembre 2012;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le *Code d'éthique à l'intention des élus, des employés et autres intervenants de la Ville de Vaudreuil-Dorion* adopté par la résolution 08-11-998;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1655 intitulé :

« Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »;

ET QUE le Code d'éthique à l'intention des élus, des employés et autres intervenants de la Ville de Vaudreuil-Dorion adopté par la résolution 08-11-998 soit abrogé à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement.

« ADOPTÉE »

12-11-1127 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-177 / MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES C2-756 ET P1-706 / CRÉATION DE LA ZONE C2-758 / SECTEUR HARWOOD ET DE LOTBINIÈRE

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-177 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les limites des zones C2-756 et P1-706 et de créer la zone C2-758 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 10 décembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1128 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-177 / MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES C2-756 ET P1-706 / CRÉATION DE LA ZONE C2-758 / SECTEUR HARWOOD ET DE LOTBINIÈRE

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les limites des zones C2-756 et P1-706 et de créer la zone C2-758.

12-11-1129 AUTORISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Tournage de scènes extérieures par des étudiants sur le boulevard Harwood, la rue Meloche et la route de Lotbinière les 8 et 9 novembre 2012 dans le cadre d'un projet de fin d'études;
- Mise en place d'affiches temporaires annonçant la tenue du Marché de Noël les 17 et 18 novembre 2012 à la Maison Trestler.

« ADOPTÉE »

12-11-1130 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-11-1131 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-11-1132 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier